

CONVENTION SIMPLIFIÉE DE FORMATION PROFESSIONNELLE **(Article L. 6353-1 et R. 6353_1 du code du travail)**

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ile de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

Entre les soussignés :

1) L'organisme de formation :

Dénomination commerciale : SEX-ASSIST
Nom commercial : ECOLE DE PSYCHO SEXOLOGIE
N° de SIREN : 452 328 206
Siège : 23 rue du Départ – 75 014 PARIS -FRANCE

Enregistrement validé le 3/11/2010 par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Ile de France :
Déclaration n° 11 75 46 034 75

2) L'entreprise :

Nom :
N° de SIREN :
Adresse :
Représentée par :

Est conclue la convention suivante en application des dispositions du Livre III de la partie VI du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1 : OBJET, NATURE ET DURÉE DE LA CONVENTION

L'organisme **Ecole de Psycho sexologie** organisera l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage :

Formation en Psycho sexologie
Psycho Sexologie : Aspects médicaux et prévention
Préparation au Certificat de Praticien en Psycho Sexologie

- Objectifs : Acquérir les connaissances de bases en sexologie

- Type d'action de formation suivant l'article L. 6313-1 du code du travail : Actions de conversion qui permettent d'acquérir une nouvelle qualification ou de changer d'activité professionnelle.

- **Déroulement de la formation:**
- L'enseignement complet se déroule sur 3 modules de 15 jours chacun.
Soit un **enseignement théorique** en sexologie de 27 journées de formation (189 heures)
un **enseignement pratique** des outils permettant la prise en charge de 6 journées (126 heures)
- un **enseignement en psychosomatique** appliquée à nos consultations de 8 journées soit 56 heures.
- Et un accompagnement et supervision de fin d'études de 2 journées et 2 heures en individuelle.
Soit 387 heures réparties sur 3 années

Il est conseillé aux élèves de suivre également les enseignements de spécialité qui complètent leur formation.

-Cette année l'enseignement de spécialité portera sur les thèmes suivants :
outils en **thérapies énergétiques, psycho pathologie, découverte de l'approche tantrique, pleine conscience, introduction à la psychiatrie et hypnose** soit 196 heures au total

Dates et horaires de la formation :

Horaires de chaque journée de formation :

De 9H30 à 13H00 et de 14H00 à 18H00

Les cours de la formation théorique se déroulent à raison d'un samedi par mois.

Les cours des séminaires commencent à 9H.

Les dates des prochaines sessions : (susceptibles de légers changements)

Année 2021 - 2022

Cours obligatoires

Les 9 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2021 et 8 janvier, 5 février, 12 mars, 2 avril, 21 mai et 18 juin 2022 (ces cours peuvent être suivis à distance)

Séminaire pratique :

Du 26 juin au 1^{er} Juillet 2022

Séminaire en psychosomatique :

du 12 au 15 janvier 2022

et du 9 au 12 février 2022

Séminaires de spécialité

Séminaire de spécialité en initiation EFT :
Du 1^{er} au 4 décembre 2021

Séminaire de spécialité en hypnose :
Du 24 au 29 janvier 2022

Séminaire de spécialité découverte de l'approche tantrique :
Du 2 au 5 mars 2022

Séminaire de spécialité en psychopathologie – troubles de l'attachement :
Du 22 au 25 mars 2022

Séminaire de spécialité initiation à la psychiatrie :
Les 5 et 5 avril 2022

Séminaire de spécialité sur la pleine conscience :
Les 15 avril et 17 juin
Et 2 heures pour intégrer cette expérience les vendredis pendant 8 semaines du 22 avril
au 10 juin 2022

- **Lieu de la formation** : Tour Eve 3505 - 1, place du Sud – 92 800 PUTEAUX ou dans sur
Paris pour plus de confort des étudiants.

- **Programme et méthodes** : (susceptibles de légères modifications)

Module théorique

Psycho sexologie : aspect médicaux et prévention

Année 2021 - 2022

- Chirurgie sexuelle
Image du corps : corps réel et imaginaire
- Sexualité et affections chroniques
Sexualité et cancer
- Sexualité et troubles psychiatriques
Sexualité et handicap
- Contraception
IVG
Déni de grossesse

- Sexualité et grossesse
Le désir d'enfant
La procréation médicalement assistée
La grossesse
- Le post partum
La sexualité et l'arrivée des enfants dans le couple
- IST et Prévention
- Dépendances et sexualité
Troubles du comportement alimentaire
- La prise en charge des troubles sexuels par l'hypnose

Séminaire pratique

- Co thérapie de couple
- Apprentissage de la relaxation
- Entretiens simulés
- Fantasma thérapie (fantasme adulte)
- Initiation à l'hypnose

Il est possible de se préinscrire aux séminaires de spécialité. Les conventions de formation seront toutes disponibles en octobre 2021. Vous pouvez déjà trouver le détail de ces enseignements sur le livret de scolarité.

- **Cours théoriques interactifs et cours pratiques** par des exercices en petits groupes, simulations de consultations...
- **Validation des connaissances :**
- La validation de chaque module est basée sur la réussite d'un examen : une épreuve écrite de 2H00 notée sur 20 portant sur le programme de chaque module 80% de la note et de la note de 2 fiches de lecture (par module) à rendre dans les délais demandés : 20% de la note. La validation de chaque module d'enseignement sera effective avec une moyenne au moins égale à 10 sur 20.

Un mémoire est à préparer pour la fin du cycle d'études.

- Un certificat sera remis au candidat avec la mention de la note obtenue lors de chaque validation.
- En cas de non obtention d'une note au moins égale à 10 sur 20, une attestation de présence aux cours pourra être remise. Des sessions de rattrapage sont organisées régulièrement.

Le Certificat de Conseiller en Psycho sexologie sera remis aux étudiants ayant réussi 2 années et suivi le cursus en psychosomatique.

Le Certificat de Praticien en Psycho Sexologie sera à ceux ayant validé 3 années, remis un mémoire de fin de formation et suivi la supervision de fin d'étude.

Le certificat de Maitre Praticien en Psycho Sexologie est accordé aux étudiants Praticien en Psycho Sexologie ayant suivi tous les enseignements optionnels proposés.

ARTICLE 2 : EFFECTIF FORMÉ

Nom et prénom de l'élève :

L'organisme **Ecole de Psycho Sexologie** accueillera au maximum des groupes de 40 élèves par cycle.

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES – en exonération de TVA

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants pour l'intégralité de sa formation

Frais de formation théorique et pratique : obligatoire

3 000 euros

Frais de supervision de fin d'étude : obligatoire pour les étudiants de troisième année

950 euros

Enseignement de 8 jours en psychosomatique : obligatoire à prévoir une fois sur les deux premières années de formation

1 800 euros

Frais des séminaires de spécialité de 6 jours en hypnose : optionnel

1 200 euros

Frais des séminaires de spécialisation en psychothérapie énergétique, découverte de l'approche tantrique, pleine conscience, psychopathologie : optionnel

900 euros

Frais du séminaire d'introduction à la psychiatrie :

500 euros

Supervision collective :
350 euros

ARTICLE 4 : INEXÉCUTION TOTALE OU PARTIELLE DE LA CONVENTION

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du code du travail).

ARTICLE 5 : DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal correspondant à l'adresse du siège de la société, sera seul compétent pour régler le litige.

Merci de prendre connaissance du livret de scolarité 2020 – 2021 pour avoir encore plus de détails sur nos formations.

Fait en double exemplaire, à Paris, le

Pour l'entreprise
(Nom et qualité du signataire)
Cachet et signature

Pour l'organisme de formation
(Nom et qualité du signataire)
signature

Barreteau Fabienne PDG

Sixième et dernière page